



14 mars 2024

John Williamson, député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Bonjour,

En vertu de l'article 109 du Règlement, je suis heureux de répondre, au nom du gouvernement du Canada, au 31^e rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, intitulé *L'itinérance chronique*, qui a été déposé à la Chambre des communes le 7 novembre 2023.

Je tiens à remercier les membres du Comité pour leur travail dans l'examen des progrès réalisés pour mettre en œuvre les recommandations du Rapport 5, *L'itinérance chronique*, des rapports 5 à 8 de 2022 du Bureau du vérificateur général du Canada.

À l'instar du Comité, le gouvernement estime qu'il faut continuellement examiner les programmes offerts dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, y compris *Vers un chez-soi* : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. Le gouvernement reconnaît également la nécessité de la coordination des initiatives entre le gouvernement fédéral et les autres ordres de gouvernement pour s'attaquer aux causes profondes de l'itinérance chronique et soutenir les efforts pour réaliser l'engagement pris dans la Stratégie nationale sur le logement en vue de réduire l'itinérance chronique de 50 % d'ici 2027-2028.

Depuis la fin de la pandémie, Infrastructure Canada a travaillé avec les communautés pour mettre en place un accès coordonné dans 44 communautés, et il est prévu que 5 autres communautés mettront en place un accès coordonné au plus tard le 31 mars 2024. De plus, en décembre 2023, le gouvernement a alloué 100 millions de dollars pour soutenir les communautés par l'entremise du programme *Vers un chez-soi* dans les communautés urbaines, les communautés autochtones et les capitales territoriales, afin de les aider à répondre aux besoins urgents liés à l'itinérance hors refuge cet hiver. Le gouvernement continuera de travailler avec tous les paliers de gouvernement pour s'attaquer aux enjeux d'itinérance auxquels les communautés sont confrontées et s'assurer que tout le monde a accès à un logement sûr et abordable.

...2

La réponse mise en pièce jointe donne suite aux recommandations du Comité permanent et décrit les progrès réalisés par le gouvernement à ce jour, et à l'avenir, pour respecter les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement et créer un système de logement et d'itinérance au service de toutes les personnes vivant au Canada.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'S. Fraser'.

L'honorable Sean Fraser, C.P., député
Ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

Pièce jointe : Réponse du gouvernement au trente et unième Rapport du comité permanent des comptes publics intitulé « *L'itinérance chronique* »

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU TRENTE ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS INTITULÉ « *L'ITINÉRANCE CHRONIQUE* »

Introduction

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au 31^e rapport (rapport) du Comité permanent des comptes publics (Comité) intitulé « *L'itinérance chronique* ». Le Gouvernement du Canada est reconnaissant du travail réalisé par le Comité et accueille favorablement les analyses, les points de vue et les recommandations fondés sur les diverses audiences tenues par le Comité. Le gouvernement se réjouit d'avoir l'occasion de répondre aux recommandations soulevées par le Comité et de discuter des efforts déployés pour lutter contre l'itinérance.

L'itinérance touche des communautés partout au Canada et a une incidence directe sur les plus vulnérables. Afin de lutter contre l'itinérance et de veiller à ce que plus de gens aient un chez-soi, le gouvernement a adopté un rôle de leadership en mettant sur pied la Stratégie nationale sur le logement. Lancée en 2017, la Stratégie est un plan sur dix ans de plus de 82 milliards de dollars qui comprend tout un éventail de programmes et d'initiatives complémentaires, qui visent à répondre aux divers besoins dans l'ensemble du continuum du logement, y compris l'itinérance.

Le 15 novembre 2022, le Bureau de la vérificatrice générale du Canada (vérificatrice générale) a déposé son audit, intitulé « *L'itinérance chronique* », qui constitue la base du rapport. L'audit a examiné l'efficacité de la Stratégie nationale sur le logement, qui comprend le programme Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, pour réduire l'itinérance chronique. Le gouvernement est d'accord avec les recommandations du Comité et de la vérificatrice générale, tout en indiquant que l'audit a été réalisé pendant la pandémie de COVID-19, qui a directement occasionné bon nombre des enjeux relevés par le Comité et la vérificatrice générale. Pendant cette période, le secteur des services aux personnes en situation d'itinérance subissait de fortes pressions pour continuer à offrir des services sécuritaires et de répondre aux besoins urgents des personnes en situation d'itinérance. Comme il est indiqué ci-dessous, le gouvernement a pris des mesures pour donner suite aux quatre recommandations du Comité. Notamment, l'écart de données entre 2019-2020 et 2022-2023 a été comblé et des progrès considérables ont été réalisés afin d'améliorer les données sur l'itinérance recueillies au moyen du programme Vers un chez-soi.

Toutefois, il y a encore du travail à faire dans la lutte contre l'itinérance chronique. Les données des programmes et les commentaires des communautés indiquent que les effets persistants de la pandémie de COVID-19, l'inflation et la crise d'abordabilité continue ont engendré de nouvelles pressions pour le secteur des services aux personnes en situation d'itinérance. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a investi 79,1 millions de dollars pour soutenir les vétérans grâce au Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans et l'initiative lancée récemment intitulée Recherche-action sur l'itinérance chronique afin d'élaborer des solutions novatrices à l'itinérance chronique.

Les communautés partout au pays font aussi face à des pressions de plus en plus importantes dans l'accommodement des personnes en situation d'itinérance à l'extérieur des refuges, notamment les personnes qui vivent dans des campements. En guise de réponse, le gouvernement a attribué un financement additionnel de 100 millions de dollars au programme Vers un chez-soi afin de combler les besoins urgents en matière d'itinérance hors refuge à l'hiver 2023-2024.

Le gouvernement poursuit sa collaboration avec les communautés et tous les ordres de gouvernement afin d'élaborer des solutions fondées sur des données probantes pour soutenir l'engagement de la Stratégie nationale sur le logement de réduire l'itinérance chronique de 50 % d'ici 2027-2028.

Recommandation 1 – *Le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités doit fournir un rapport au Comité dans lequel il présente ses efforts pour accélérer la disponibilité de la recherche en matière d'itinérance et combler les lacunes dans les données.*

Le gouvernement accepte en principe la recommandation du Comité et a fourni ci-dessous les renseignements demandés aux parties 1 à 7. Ce contenu contient une réponse détaillée à la recommandation 1; toutefois, le gouvernement fournira également un rapport de suivi au Comité en octobre 2024 lorsque de nouvelles données sont accessibles. Cet échéancier permettra de s'assurer que le Ministère dispose de suffisamment de temps pour analyser les nouvelles activités de recherche, les données du programme Vers un chez-soi et les données sur l'itinérance, et établir un rapport sur celles-ci.

1) Le plan de travail du ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités pour accélérer la disponibilité des statistiques nationales sur les refuges, l'itinérance et l'itinérance chronique, y compris les objectifs et les échéanciers.

Les données robustes et les résultats du programme Vers un chez-soi aident Infrastructure Canada (Ministère) à analyser les causes sous-jacentes de l'itinérance, à élaborer des solutions à l'itinérance fondées sur des données probantes, et à modifier les programmes fédéraux de lutte contre l'itinérance pour améliorer les résultats pour les personnes en situation d'itinérance.

C'est la raison pour laquelle, depuis son lancement en 2019, le programme Vers un chez-soi exige que les communautés mettent en œuvre des approches axées sur les données et fondées sur les résultats, comme l'accès coordonné, dans leurs stratégies locales de lutte contre l'itinérance. Toutefois, pour le secteur des services aux personnes en situation d'itinérance, la transition vers une approche axée sur les données et fondée sur les résultats est relativement récente, et a été considérablement entravée par la pandémie de COVID-19.

La pandémie de COVID-19 a exercé une pression importante sur les communautés du programme Vers un chez-soi et sur le secteur des services aux personnes en situation d'itinérance, limitant leur capacité à recueillir des données et à rendre des comptes sur l'itinérance. Pendant cette période, les organisations de services aux personnes en situation d'itinérance étaient axées sur la prestation de services sécuritaires et efficaces aux personnes en situation d'itinérance. La pandémie a également touché de façon disproportionnée les personnes mal logées ou itinérantes, ajoutant des pressions opérationnelles supplémentaires au secteur.

En raison de ces pressions opérationnelles accrues, de nombreuses communautés du programme Vers un chez-soi n'étaient pas en mesure de fournir des données sur l'itinérance ou des résultats de programme au Ministère pendant la pandémie entre 2020 et 2022. Ce dernier leur a accordé une certaine flexibilité en ce qui concerne la production de rapport sur les données en matière d'itinérance et sur les résultats de programme afin qu'elles puissent se concentrer sur la prestation de services essentiels aux personnes en situation d'itinérance. Puisque l'audit de la vérificatrice générale a été effectué au cours de cette période, les données sur l'itinérance et les résultats du programme Vers un chez-soi n'étaient pas disponibles pour les années 2020, 2021 et 2022.

Depuis le recul de la pandémie de COVID-19, le Ministère a mis en œuvre de nombreuses initiatives pour améliorer la qualité et le caractère opportun des données nationales sur l'itinérance tout en réduisant le fardeau des communautés du programme Vers un chez-soi. Voici certaines des principales initiatives :

- **Améliorations dans le traitement des données** : l'automatisation des contrôles de la qualité des données et la capacité d'effectuer des mises à jour par lot, plutôt que de se fier aux rapprochements manuels, en plus de l'automatisation des mises à jour individuelles ont permis de réduire de plusieurs mois le temps nécessaire pour mettre à jour les statistiques nationales sur les refuges d'urgence.
- **Améliorations dans l'infrastructure des données** : l'élaboration de protocoles normalisés pour l'analyse et l'amélioration des couplages de données a augmenté l'efficacité du traitement et de l'analyse des données, ce qui permet au Ministère de produire plus rapidement des statistiques sur l'utilisation des refuges d'urgence.
- **Améliorations de la méthodologie** : une nouvelle méthodologie permettant d'estimer l'utilisation nationale des refuges a été mise au point et tient compte des grands changements dans la capacité des refuges au cours d'une année. Ainsi, l'utilisation des refuges pourra être estimée avec plus de précision, particulièrement pour les années présentant des changements importants dans la capacité du système de refuge.
- **Partenariats pour améliorer la collecte de données** : un nouveau partenariat a été établi avec Centraide et le 211 des régions pour recueillir des données sur le système de soutien offert aux personnes en situation d'itinérance, y compris des données sur la capacité des refuges. Ce partenariat a permis d'améliorer l'exactitude et le caractère opportun des données sur le système de refuges.

Grâce à ces efforts, le Ministère a été en mesure de combler l'écart de données causé par la pandémie de COVID-19, donnant lieu à quatre ans de statistiques à jour sur l'itinérance depuis l'audit, pour 2019, 2020, 2021 et 2022. Il s'agit notamment de résultats de programmes, de données sur les refuges¹, de conclusions relatives au dénombrement ponctuel² et de nouveaux instantanés de données³ qui donnent un aperçu des tendances en matière d'itinérance au Canada.

Le Ministère prend également des mesures pour accroître la vitesse à laquelle il publie les statistiques annuelles sur l'itinérance. Au cours de l'année à venir, le Ministère cherchera des possibilités d'accélérer la disponibilité des données et examinera d'autres sources de données qui pourraient fournir des indicateurs plus fréquents sur les tendances en matière d'itinérance. Par exemple, le Ministère :

- améliorera et élargira la collecte de données sur la capacité du système d'itinérance, grâce à l'apport d'améliorations aux systèmes de données et aux autres sources de données;
- élargira la mise en œuvre du système d'information sur les personnes et les familles sans abri, cherchant des occasions d'offrir le système aux fournisseurs de service dans plus de communautés;
- appuiera la capacité des communautés à améliorer et à maintenir la qualité des données; cela réduit le nettoyage des données nécessaires à la production de statistiques nationales, tout en améliorant la qualité des données auxquelles les communautés ont accès et qu'elles peuvent utiliser dans l'élaboration de programmes et de politiques.

En outre, le Ministère a publié les données des dénombrements ponctuels coordonnés à l'échelle nationale qui ont eu lieu entre mars 2020 et décembre 2022. Les dénombrements ponctuels fournissent un aperçu de la situation d'itinérance au sein d'une collectivité. Un rapport préliminaire a été publié en mai 2023 et le rapport complet sera diffusé à l'hiver de 2024. Les dénombrements ponctuels coordonnés à l'échelle nationale, qui débuteront à l'automne 2024, auront lieu chaque année et fourniront des données actualisées sur l'itinérance dans l'ensemble du Canada.

Reconnaissant la nécessité d'une collaboration accrue, le Ministère travaille avec d'autres ministères à explorer la possibilité de recourir à d'autres ensembles de données du gouvernement et à examiner l'utilisation de sources de données publiques, comme des tableaux de bord des communautés sur l'itinérance chronique. L'amélioration de la disponibilité et de l'intégration des données aidera le Ministère à élaborer des indicateurs pour mesurer et mieux comprendre les tendances en matière d'itinérance.

2) Le plan de recherche de Logement, Infrastructure et Collectivités sur l'itinérance et l'itinérance chronique. Ce plan de recherche devrait porter sur la compréhension des

¹ [Infrastructure Canada – Instantané de données sur l'itinérance : Le point sur l'Étude nationale sur les refuges 2021](#)

² [Tout le monde compte 2020-2022 : Rapport préliminaire sur les faits saillants](#)

³ [Infrastructure Canada – Instantané de données sur l'itinérance : analyse de l'itinérance chronique parmi les utilisateurs de refuges au Canada de 2017 à 2021; Infrastructure Canada – Instantané de données sur l'itinérance ; constats de l'Enquête pancanadienne sur les campements de personnes en situation d'itinérance de 2022](#)

facteurs qui mènent à l'itinérance et évaluer l'harmonisation des projets de financement pour répondre aux besoins des personnes aux prises avec l'itinérance.

Il est hautement prioritaire pour le gouvernement de mieux comprendre les tendances relatives à l'itinérance et à l'itinérance chronique. En tablant sur les initiatives de recherche nouvelles et existantes en matière d'itinérance, le gouvernement continuera de mettre en œuvre de nouvelles solutions fondées sur des données probantes pour soutenir les personnes en situation d'itinérance.

Le Ministère a récemment lancé l'initiative de recherche-action sur l'itinérance chronique (RAIC) pour déterminer quels sont les obstacles persistants à l'élimination de l'itinérance chronique et mettre à l'essai des approches pour faire tomber ces obstacles. Le Ministère a établi un partenariat avec huit communautés de l'ensemble du Canada pour mener des projets de recherche qui favorisent la collaboration entre les partenaires locaux et gouvernementaux, rehaussent l'harmonisation entre les secteurs d'aide à l'itinérance et d'autres institutions publiques, améliorent les services et soutiennent les communautés autochtones et, enfin, renforcent la qualité et l'utilisation des données par les communautés.

En tenant compte de la compréhension établie à l'égard des lacunes actuelles, chaque projet de recherche communautaire reposera sur des efforts de collaboration amenant divers partenaires – y compris les collectivités et les partenaires autochtones ainsi que différents ordres de gouvernement – à travailler ensemble à l'établissement d'un plan d'action conjoint visant la réduction et la prévention de l'itinérance chronique. La recherche se veut un complément aux efforts mis en place dans les collectivités et doit s'harmoniser avec ces efforts et faciliter la collaboration entre les divers partenaires de partout au Canada pour remédier à l'itinérance chronique.

En raison de la nature itérative de la recherche-action, les constatations préliminaires seront diffusées à grande échelle afin de soutenir les efforts déjà déployés par les collectivités et les gouvernements, et un rapport définitif sera publié en 2025-2026. Les huit collectivités et leurs domaines d'étude sont les suivants :

- **Brandon, Manitoba** – examiner la manière de mettre en place des centres de navigation et de connexion en milieu rural, et étudier les causes profondes de l'exode rural afin de mieux soutenir les communautés environnantes.
- **Edmonton, Alberta** – déterminer par la recherche les façons de réduire le taux d'itinérance hors des refuges en mettant sur pied des équipes de proximité multidisciplinaires, qui auront pour mandat de mieux comprendre les facteurs contribuant à l'itinérance et utiliseront les connaissances nouvellement acquises pour guider les rajustements requis aux politiques et aux programmes à l'échelon provincial.

- **Fredericton, Nouveau-Brunswick** – étudier la possibilité d’harmonisation avec le système correctionnel pour éviter que les personnes qui sortent de prison se retrouvent en situation d’itinérance. Pour ce faire, améliorer les pratiques de gestion de cas pour les détenus, consacrer davantage de ressources aux programmes pour les Autochtones, lancer un projet pilote d’intervenants-pivot pour mieux soutenir les clients et mettre à l’essai des approches d’intervention précoce pour les personnes à risque d’itinérance.
- **Hamilton, Ontario** – évaluer le processus d’établissement et de mise en œuvre d’un cadre de capacité culturelle et de responsabilité autochtone ainsi que d’une liaison avec des données autochtones, en s’orientant sur l’élaboration conjointe d’approches en matière de données et de prestation de services avec les communautés autochtones.
- **London, Ontario** – examen de la possibilité d’harmoniser l’accès coordonné et le programme Indigenous Housing First en améliorant la coordination, en constituant des équipes de soutien communautaire et en élaborant des outils, des processus et des formations adaptés aux besoins des communautés autochtones.
- **Medicine Hat, Alberta** – chercher des moyens de mieux soutenir les clients les plus vulnérables en renforçant les liens entre les services de santé et les organisations qui servent ces clients ainsi qu’en intégrant la guérison autochtone dans le système de santé occidental.
- **Sudbury, Ontario** – étudier les moyens d’améliorer l’harmonisation des systèmes avec le système de protection de la jeunesse et avec les résultats pour les jeunes autochtones en répondant à des besoins tels que l’amélioration de l’aide adaptée aux jeunes, le renforcement des liens entre les organismes ainsi que la prestation de services adaptés à la culture.
- **Whitehorse, Yukon** – étudier la possibilité de renforcer la collaboration entre les partenaires communautaires et gouvernementaux (p. ex. les Premières Nations, les communautés et les gouvernements territoriaux environnants) afin de créer une harmonisation accrue et d’atteindre un consensus pour loger les personnes en situation d’itinérance, sous la direction des signataires de traités modernes.

Outre la RAIC, le plan de recherche actuel du Ministère porte sur une meilleure compréhension des facteurs individuels structurels qui contribuent à l’itinérance, ainsi que de la dynamique de l’itinérance chronique lorsqu’elle survient. Voici des exemples de récents projets de recherche :

- **Examen des facteurs économiques et sociaux associés à l'itinérance.** Ce projet visait à examiner les facteurs économiques et sociaux qui sont généralement associés à l'itinérance (p. ex. prix des loyers, chômage, taux de pauvreté, proportion de ménages composés d'une seule personne, proportion de personnes ayant une identité autochtone, conditions météorologiques, taux de mobilité et nombre de logements subventionnés). Dans le cadre de ce projet, on a également cherché à quantifier les relations entre ces éléments et la pauvreté et la manière dont elles diffèrent d'une région à l'autre du Canada.
- **Prévoir le nombre d'utilisateurs de refuges dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et du ralentissement économique au Canada.** Ce projet visait à examiner l'impact éventuel du ralentissement économique au début de la pandémie de COVID-19 sur l'augmentation possible de l'utilisation des refuges. Le projet a déterminé l'incidence de certains indicateurs économiques, dont le taux de chômage, la croissance du PIB et le taux des prêts hypothécaires ordinaires sur cinq ans, sur le nombre d'utilisateurs de refuges au fil du temps.
- **Dynamique de l'itinérance chronique au Canada.** Ce projet visait à examiner les taux d'entrée dans une situation d'itinérance et les taux de sortie connexes ainsi que la transition vers l'itinérance chronique. Les résultats portaient en particulier sur les taux de transition vers l'itinérance chronique et sur les facteurs individuels et régionaux, comme la croissance de l'emploi dans la province, qui rendent plus ou moins probable une transition vers l'itinérance chronique.

Ces projets sont maintenant terminés. Bien que l'on s'attende à la publication de leurs conclusions dans des revues savantes, le Ministère collaborera avec les responsables des projets pour qu'ils rendent leurs principaux résultats accessibles au public en 2024.

Le Ministère et la Société canadienne d'hypothèques et de logement mènent conjointement un projet de recherche pour examiner la possibilité d'élaborer un modèle de prévision de l'itinérance qui analyserait les tendances relatives aux personnes en situation d'itinérance. Les constatations initiales sur la faisabilité de l'élaboration d'un modèle sont attendues en 2024.

Les initiatives de recherches et de production de données aident le gouvernement du Canada à mieux comprendre les causes fondamentales de l'itinérance et la façon dont ce problème touche les communautés partout au pays. Grâce à ces initiatives, le Ministère est à déterminer des champs d'action et à élaborer un plan de collaboration avec d'autres ministères fédéraux afin de coordonner les efforts visant à remédier aux causes de l'itinérance chronique et à soutenir l'engagement du gouvernement à réduire l'itinérance chronique de 50 % d'ici à 2027-2028.

3) *Des estimations sur le recours aux refuges d'urgence, sur l'itinérance et sur l'itinérance chronique en 2020, en 2021 et en 2022.*

Les estimations annuelles sur le recours aux refuges sont maintenant accessibles jusqu'en 2022. Ces estimations sont élaborées à l'aide de données sur les refuges fournies par les prestataires de services au moyen du système d'information sur les personnes et les familles en situation d'itinérance ou d'un système équivalent.

Estimations	2019	2020	2021	2022
Utilisateurs annuels de refuges	118 759	88 342	93 529	105 655
Itinérance chronique parmi les utilisateurs de refuges	29 927	28 004	28 631	31 476

Les résultats montrent une réduction du recours aux refuges en 2020, probablement en raison d'une réduction soudaine dans la capacité des refuges (p. ex. pour permettre la distanciation physique) et des politiques mises en place en raison de la pandémie (p. ex. la Prestation canadienne d'urgence, le moratoire sur les expulsions). Le recours aux refuges a augmenté en 2021 et en 2022, bien qu'il se soit maintenu en deçà des niveaux antérieurs à la pandémie.

L'itinérance chronique est demeurée relativement constante parmi les utilisateurs de refuges entre 2019 et 2021. Les données les plus récentes de 2022 montrent une estimation de 31 476 utilisateurs de refuges qui étaient aux prises avec l'itinérance chronique, ce qui représente une augmentation par rapport à 2021.

Les dénombrements ponctuels coordonnés à l'échelle nationale qui ont eu lieu en 2020-2022 fournissent plus d'information sur les changements dans le portrait de l'itinérance. Les résultats obtenus de 67 communautés et régions indiquent que le nombre global de personnes en situation d'itinérance a augmenté de 20 %, ce qui inclut une augmentation d'environ 90 % de l'itinérance hors des refuges, comparativement au dernier dénombrement ponctuel, qui a eu lieu en 2018. Ces tendances en matière d'itinérance se dessinent au moment où les communautés et le secteur des services aux itinérants font face à des contraintes importantes causées par les difficultés économiques qui ont cours et les effets persistants de la pandémie de COVID-19.

4) *Les objectifs et les résultats annuels du programme Vers un chez-soi pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023*

Le Ministère se sert de deux indicateurs de rendement principaux pour évaluer l'efficacité du programme Vers un chez-soi à réduire et à prévenir l'itinérance au Canada :

1. Le nombre d'individus et de familles en situation d'itinérance qui sont placés dans des logements plus stables grâce à des programmes et services financés par Vers un chez-soi.
2. Le nombre d'individus et de familles à risque imminent d'itinérance qui reçoivent du soutien par le biais de programmes et services financés par Vers un chez-soi.

Les résultats pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultat souhaité	Indicateur de rendement	Cible(s) et date(s)	Résultats réels
Les individus et les familles en situation d'itinérance sont placés dans des logements plus stables.	Nombre de personnes placées dans des logements plus stables	16 800 en 2020-2021 18 600 en 2021-2022 18 600 en 2022-2023	19 316 en 2020-2021 18 814 en 2021-2022 19 651 en 2022-2023
Les individus et les familles à risque imminent d'itinérance reçoivent du soutien.	Nombre de personnes qui ont reçu des services de prévention de l'itinérance ou de détournement des refuges	37 000 en 2020-2021 37 000 en 2021-2022 37 000 en 2022-2023	37 051 en 2020-2021 32 981 en 2021-2022 28 067 en 2022-2023
Les individus et les familles à risque imminent d'itinérance reçoivent du soutien.	Nombre de personnes qui ont reçu de l'aide du fonds d'urgence pour le logement	Les cibles ne sont pas disponibles pour cet indicateur.	5 237 en 2020-2021 5 077 en 2021-2022 8 114 en 2022-2023
Les personnes en situation d'itinérance ou à risque imminent d'itinérance voient une amélioration de leur stabilité économique et de leur autosuffisance.	Nombre de personnes qui ont participé aux activités d'intégration sociale et communautaire.	8 000 en 2020-2021 8 900 en 2021-2022 8 900 en 2022-2023	46 035 en 2020-2021 51 842 en 2021-2022 46 424 en 2022-2023
Sans objet.	Nombre de nouveaux logements temporaires disponibles dans la collectivité en réponse à la pandémie de COVID-19	Les cibles ne sont pas disponibles pour cet indicateur.	20 215 en 2020-2021 6 429 en 2021-2022 697 en 2022-2023
Sans objet.	Nombre de cas de placement temporaire en réponse à la pandémie de COVID-19	Les cibles ne sont pas disponibles pour cet indicateur.	162 915 en 2020-2021 53 483 en 2021-2022 5 974 en 2022-2023

5) La mesure dans laquelle le financement sur plusieurs exercices du programme Vers un chez-soi prévu par le budget de 2022 (pour les exercices 2024-2025 et 2025-2026) sera utilisé

Comme annoncé dans le budget de 2022, le gouvernement a investi un montant supplémentaire de 562,2 millions de dollars dans le programme Vers un chez-soi pour rehausser le soutien financier aux communautés en 2024-2025 et 2025-2026. Étant donné que les impacts de la pandémie et les pressions économiques qui sévissent continuent d'exacerber les besoins partout au pays, ce financement aidera les communautés à continuer de servir les personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance, et à mettre en œuvre des solutions à long terme à l'itinérance, y compris à l'itinérance chronique.

Des efforts importants ont été déployés pour maximiser le financement offert aux bénéficiaires en maintenant les coûts opérationnels aussi bas que possible. Des 562,2 millions de dollars annoncés dans le budget de 2022 pour appuyer les communautés du programme Vers un chez-soi (sauf le financement annoncé dans le budget de 2022 pour l'initiative de recherche-action sur l'itinérance chronique), seulement environ 2,5 % sont affectés aux coûts opérationnels. Autrement dit, environ 542,9 millions de dollars sont versés directement aux communautés urbaines, autochtones, territoriales, rurales et éloignées pour soutenir les efforts de prévention et réduire l'itinérance. En outre, le gouvernement a réservé un montant approximatif de 5,4 millions de dollars pour des projets nationaux destinés à de la formation supplémentaire, à de l'assistance technique et au renforcement des capacités pour les communautés dans le cadre du volet « Capacité communautaire et innovation ».

6) Les changements apportés aux objectifs du programme Vers un chez-soi

En tant qu'initiative de la Stratégie nationale sur le logement et programme phare du gouvernement sur l'itinérance, Vers un chez-soi continue de soutenir la prévention et la réduction de l'itinérance afin d'améliorer le bien-être de la population partout au Canada. Le programme contribue à l'atteinte de la cible de réduction de l'itinérance chronique de 50 % d'ici 2027-2028 énoncée dans la Stratégie nationale sur le logement et favorise le respect de l'engagement pris dans le budget de 2022 consistant à éliminer l'itinérance chronique d'ici 2030.

Le programme Vers un chez-soi a évolué depuis son lancement en 2019. Bien que ses objectifs demeurent les mêmes, des progrès importants ont été faits dans certains domaines, comme ceux de l'accès coordonné et de l'approche axée sur les résultats. Pour tenir compte de ces progrès, les directives du programme ont récemment été mises à jour afin de clarifier les attentes, définir les nouvelles exigences et fournir une orientation supplémentaire. Ces mises à jour visent à appuyer les communautés dans leurs efforts de prévention et de réduction de l'itinérance, y compris l'itinérance chronique. Les communautés désignées, qui représentent la majeure partie du financement de Vers un chez-soi, ainsi que les capitales territoriales au titre du volet « Itinérance dans les territoires », doivent continuer de travailler à la réalisation des cinq résultats de base, dont la réduction de l'itinérance dans son ensemble, les nouvelles entrées dans l'itinérance, les retours à l'itinérance, l'itinérance autochtone et l'itinérance chronique. Le travail consiste également à faire en sorte que les communautés atteignent la cible de réduction de l'itinérance chronique de 50 % d'ici 2027-2028.

Les commentaires formulés par les communautés et les données sur l'itinérance indiquent que l'itinérance hors des refuges a augmenté au cours des dernières années. En réponse à cette tendance, le gouvernement a investi un montant supplémentaire de 567 millions de dollars inscrit dans le budget de 2021 et un autre de 562,2 millions de dollars inscrit dans le budget de 2022 pour aider les communautés à remédier aux problèmes d'itinérance locale jusqu'en 2025-2026. En outre, le gouvernement a récemment réaffecté d'autres fonds pour injecter un supplément ponctuel de 100 millions de dollars dans le programme Vers un chez-soi. Les communautés utilisent ce financement pour élargir leurs interventions et préserver la sécurité des personnes en itinérance hors des refuges durant l'hiver 2024.

L'itinérance, notamment l'itinérance chronique, est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones ainsi que les administrations municipales. La collaboration et la coordination entre tous les ordres de gouvernement, les partenaires autochtones et les secteurs sans but lucratif et privé sont nécessaires pour prévenir et réduire l'itinérance.

7) Les résultats de l'analyse comparative entre les sexes plus

L'itinérance touche divers segments de la population dans lesquels certains groupes sont plus vulnérables à l'itinérance et vivent cette réalité de manière différente. Par exemple, les effets néfastes du colonialisme, dont les traumatismes intergénérationnels, ont rendu les peuples autochtones beaucoup plus à risque d'itinérance. La violence fondée sur le sexe est souvent une autre voie vers l'itinérance, et les femmes et les personnes 2ELGBTQIA+ en situation d'itinérance risquent également beaucoup plus que d'autres groupes de subir de la violence fondée sur le sexe. Pour les nouveaux arrivants, les voies d'entrée au Canada peuvent présenter des obstacles importants en ce qui concerne l'accès à l'emploi et au soutien, ce qui entraîne un risque accru d'itinérance.

Des progrès importants ont été faits pour renforcer la collecte et l'analyse de données désagrégées en temps utile. Il en a résulté une meilleure compréhension de l'itinérance au Canada et de l'efficacité du programme Vers un chez-soi à remédier à ce problème, ce qui permet de guider l'élaboration de politiques et de programmes mieux adaptés aux besoins des différents groupes.

Bien que les refuges d'urgence ne recensent pas toutes les personnes en situation d'itinérance, il s'agit actuellement du meilleur indicateur des tendances à grande échelle en matière d'itinérance. La mise à jour de l'Étude nationale sur les refuges de 2022 fournit les données démographiques suivantes, fondée sur 105 655 utilisateurs de refuges d'urgence en 2022 : 33,1 % se sont identifiés comme Autochtones, alors que les peuples autochtones comptaient pour seulement 5 % de la population canadienne; 32,2 % et 1,1 % étaient des femmes et des personnes de diverses identités de genre, respectivement; 90,3 % étaient des citoyens canadiens; les jeunes (âgés de 13 à 24 ans) représentaient 11,4 % des utilisateurs; et 1,4 % disaient être des vétérans.

En ce qui concerne les données du programme Vers un chez-soi, les bénéficiaires de financement fournissent des données sur certains aspects démographiques (p. ex. le sexe, l'âge, la situation de handicap, l'immigration, l'identité autochtone, le statut de vétéran) pour les résultats associés au placement dans des logements, aux services de détournement des refuges et aux services d'aide à la clientèle (revenu, emploi, éducation et aide à la formation professionnelle). Le Ministère continue de travailler avec les communautés afin de favoriser la mise en œuvre des processus qui les aideront à utiliser ces données pour guider les interventions locales liées à l'itinérance, y compris l'accès coordonné et l'approche axée sur les résultats.

Le programme Vers un chez-soi fournit aux communautés la souplesse nécessaire pour concevoir des interventions en itinérance qui répondent à leurs propres besoins localement. Au titre du programme, les communautés peuvent utiliser le financement pour fournir des services ou du soutien adaptés afin de tenir compte de la composition variable et changeante de la population en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance. Compte tenu de la surreprésentation des personnes autochtones dans le spectre de l'itinérance, Vers un chez-soi inclut également deux volets spécialisés pour répondre aux besoins particuliers des Autochtones : le volet « Itinérance chez les Autochtones » et le volet « Approches fondées sur les distinctions ».

Ces données favorisent également la mise en place de politiques horizontales sur l'itinérance dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Les efforts de prévention et de réduction de l'itinérance vont au-delà de la stricte élaboration de politiques et de programmes sur l'itinérance. La reconnaissance des différentes causes et des divers facteurs démographiques associés aux personnes en situation d'itinérance fait en sorte que les responsabilités et les mandats des autres ministères ont un impact sur les efforts de réalisation de progrès. En conséquence, des comités interministériels principaux ont été établis pour renforcer la collaboration et la coordination.

Recommandation 2 – *Le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités doit fournir au Comité un rapport dans lequel il indique combien parmi les 44 communautés admissibles en 2021-2022 ont terminé la mise en œuvre de l'accès coordonné aux services d'aide au logement, et, dans le cas contraire, la raison pour laquelle ce n'est pas fait, en plus d'un nouvel échéancier pour la terminer. Il devra également fournir un rapport définitif dans lequel il indique combien parmi les 64 collectivités admissibles en 2023-2024 ont terminé la mise en œuvre de l'accès coordonné; pour les collectivités qui n'ont pas encore terminé, un rapport supplémentaire semblable doit être fourni.*

Le gouvernement accepte en principe la recommandation 2 du Comité et a fourni ci-dessous une réponse détaillée sur les efforts déployés par les communautés de Vers un chez-soi pour mettre en œuvre un accès coordonné. Le Ministère fournira aussi un rapport de suivi au Comité en octobre 2024. Avec cette échéance pour un rapport de suivi, le Ministère disposera du temps nécessaire pour continuer à communiquer avec les collectivités afin de déterminer les échéanciers et mettre au point des plans de travail pour la mise en œuvre d'un accès coordonné.

Le programme Vers un chez-soi demande à ce que les communautés ayant obtenu du financement dans le cadre du volet Communautés désignées, et à ce que les capitales des territoires ayant obtenu du financement dans le cadre du volet Itinérance dans les territoires, intègrent l'accès coordonné et s'efforcent de mettre en œuvre une approche axée sur les résultats pour lutter contre l'itinérance.

L'accès coordonné est un système à l'échelle de la collectivité qui vise à simplifier l'accès aux programmes et aux services communautaires qui soutiennent les personnes en situation d'itinérance. Il est reconnu comme pratique exemplaire au sein du secteur des services aux itinérants, et il s'agit d'un outil essentiel à la lutte contre l'itinérance. Pour déployer l'accès coordonné, les communautés doivent, entre autres, utiliser un système de gestion des données (système d'information sur les personnes et les familles sans abri ou un équivalent) pour générer une liste d'identificateurs uniques (nominative) actuelle et complète de personnes en situation d'itinérance. La liste d'identificateur unique est utilisée pour orienter les personnes et les jumeler à des logements et à des mesures de soutien aussi rapidement et efficacement que possible.

Le Ministère rend compte de l'état de l'accès coordonné au sein de 60 communautés nécessaire à la mise en œuvre de l'accès coordonné dans les rapports annuels sur l'itinérance dans les communautés. Bien que le programme Vers un chez-soi assure un financement pour 64 communautés dans le cadre du volet Communautés désignées, la mise en œuvre de l'accès coordonné dans les sept communautés désignées situées au Québec est régie par l'*Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019 à 2024*. Dans l'ensemble, l'Entente prévoit les mêmes objectifs de programme qu'ailleurs au pays en ce qui concerne l'accès coordonné, mais offre plus de souplesse quant au délai et à la mise en œuvre des objectifs de programme, pour permettre une meilleure harmonisation entre les approches fédérales et provinciales relative à l'itinérance. La mise en œuvre de l'accès coordonné a commencé en 2021-2022. Les communautés du Québec font rapport publiquement et annuellement de leurs progrès dans la mise en œuvre de l'accès coordonné. La prochaine mise à jour est prévue pour l'automne 2024.

En date du 31 mars 2022, 26 communautés financées dans le cadre du volet Communautés désignées avaient réussi la mise en œuvre de l'accès coordonné. Entre 2019-2020 et 2022-2023, les communautés ont subi des pressions opérationnelles importantes en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui a considérablement restreint leur capacité à mettre en œuvre de nouveaux processus étant donné que les ressources étaient axées sur la prestation de soins aux personnes en situation d'itinérance.

En date du 1^{er} décembre 2023, 44 communautés avaient réussi la mise en œuvre de l'accès coordonné, et cinq autres communautés devraient atteindre ce jalon d'ici le 31 mars 2024. Dans les communautés restantes, 10 sont situées en Colombie-Britannique et une dans les territoires. La province de la Colombie-Britannique procède actuellement à la mise en œuvre d'un système de gestion de données à l'échelle de la province pour appuyer l'accès coordonné. Bien que cette étape ait compliqué la mise en œuvre de l'accès coordonné, le système à l'échelle de la province permettra aux communautés de la Colombie-Britannique d'avoir accès à des données plus exhaustives que celles fournies dans les systèmes communautaires. Le Ministère collabore de façon continue avec les communautés de la province de la Colombie-Britannique afin de cerner et d'éliminer les obstacles à la mise en œuvre de l'accès coordonné.

Dans les territoires, le Ministère donne de la formation adaptée et des conseils techniques pour aider la capitale du territoire à élaborer la capacité opérationnelle nécessaire pour réussir à déployer l'accès coordonné. Grâce à ces mesures de soutien, le Ministère s'attend à ce que les communautés de la Colombie-Britannique et la capitale du territoire mettent en œuvre l'accès coordonné en 2024-2025.

Recommandation 3 – *La Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL) doit fournir au Comité un rapport sur l’état d’avancement qui résume les mesures prises pour définir les besoins des groupes vulnérables, déterminer si les résultats en matière de logement pour les groupes vulnérables s’améliorent, et prendre les mesures nécessaires pour harmoniser les définitions de l’abordabilité pour l’ensemble des initiatives.*

Le gouvernement accepte en principe la recommandation 3 et a fourni ci-dessous une réponse détaillée aux parties 1 à 4. Le Ministère et la Société canadienne d’hypothèques et de logement fourniront un rapport de suivi au Comité en octobre 2024. Avec cette nouvelle échéance, le Ministère et la Société canadienne d’hypothèques et de logement disposera du temps nécessaire pour évaluer les faits nouveaux et fournir une mise à jour importante au Comité.

1) Définir les besoins en matière de logement des groupes vulnérables et évaluer à quel point les programmes répondent à ces besoins?

2) Déterminer si les résultats en matière de logement pour les groupes vulnérables s’améliorent, selon des paramètres spécifiques.

4) Fournir des éléments de preuve indiquant que les groupes ciblés par la Stratégie nationale sur le logement sont bien ceux qui bénéficient d’une aide au logement.

Dans le cadre de son mandat principal, la Société canadienne d’hypothèques et de logement gère et effectue des recherches sur les priorités et les besoins en matière de logement au Canada, y compris les besoins des populations vulnérables déterminées au titre de la Stratégie nationale sur le logement.

Depuis le lancement de la Stratégie nationale sur le logement, la Société canadienne d’hypothèques et de logement a lancé et effectué des analyses et des recherches régulières pour définir les besoins en matière de logement des Canadiens, axées sur une meilleure compréhension des besoins des groupes vulnérables. Un répertoire a été créé pour conserver tous les rapports de recherche pertinents réalisés par la Société canadienne d’hypothèques et de logement concernant les besoins en matière de logement des groupes de population vulnérables, et déterminer les projets en cours. Il s’agit notamment des rapports sur les caractéristiques des personnes ayant des besoins persistants⁴, sur les besoins impérieux en matière de logement que vivent les ménages âgés dans les régions urbaines et rurales, et sur les transitions relatives aux besoins impérieux en matière de logement des communautés racisées au Canada.

La Société canadienne d’hypothèques et de logement a également élaboré des profils pour chaque population prioritaire de la Stratégie nationale sur le logement. Les profils analysent le niveau et le type des besoins en matière de logement éprouvés, déterminent les facteurs ayant une incidence sur les résultats en matière de logement médiocre, et définissent les facteurs et les mesures de soutien visant à réduire les besoins impérieux en matière de logement ou à améliorer les résultats en matière de logement.

⁴ [SCHL – Caractéristique des personnes ayant des besoins impérieux persistants](#)

Dans le cadre des programmes d'offre de logement pertinents, la Société canadienne d'hypothèques et de logement produit des rapports sur les populations prioritaires ciblées par les projets financés au moment de la demande. Ces données sont accessibles au public depuis novembre 2023 sur le site Web Chez-soi d'abord⁵ de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, par le biais de son rapport sur l'état d'avancement de la Stratégie nationale sur le logement, qui est mis à jour tous les trimestres.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement collabore également avec Statistique Canada sur un projet pilote d'une « évaluation des répercussions de la Stratégie nationale sur le logement sur les ménages », qui a recueilli des données anonymisées au sujet des ménages vivant dans les unités financées par la Stratégie nationale sur le logement pour obtenir des renseignements démographiques et axés sur les résultats. Ce projet permettra à la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'effectuer des recherches et des analyses détaillées sur les personnes bénéficiant d'aide tout en respectant la vie privée des occupants. À partir de novembre 2023, la première version de ces données était accessible dans les centres de données de recherche de Statistique Canada aux fins d'analyse, de même que pour les chercheurs externes.

Il est important de noter que la construction et la réparation prennent du temps; la planification, la délivrance de permis, la préparation de site et la conception de projet peuvent prendre des années avant de se concrétiser. Par conséquent, il y a un décalage entre le moment où un projet est annoncé et le moment où les données sur l'occupation sont disponibles. Plus de données seront disponibles à mesure que les unités seront achevées, que d'autres sources de données utilisées par Statistique Canada seront mises à jour, et que d'autres programmes seront ajoutés à la portée du projet.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a également lancé un programme de recherche pluriannuel longitudinal en matière de logement, qui porte sur les résultats des investissements et des logements abordables de la Stratégie nationale sur le logement sur les populations en situation de vulnérabilité. Les recherches examinent les résultats sanitaires, socio-économiques et environnementaux, ainsi que la façon dont ils interagissent avec la vie des Canadiens.

⁵ [SCHL – État d'avancement de la Stratégie nationale sur le logement](#)

Les populations prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement visées par les projets financés sont établies dans les ententes de financement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cette dernière a mis en œuvre des processus de surveillance de la conformité permanents pour veiller à ce que les bénéficiaires du projet correspondent aux attentes définies dans les ententes de financement. Par exemple, les projets au titre de l'Initiative pour la création de logements rapide et du Fonds pour le logement abordable (anciennement connu comme le Fonds national de co-investissement pour le logement) doivent fournir une attestation annuelle lorsque la construction ou les réparations sont terminées, ce qui comprend des renseignements sur les populations prioritaires qui bénéficient du projet, et préciser si des modifications ont été apportées aux groupes déterminés qui seront visés, pour tenir compte des changements dans les besoins de la collectivité. D'autres améliorations des processus de surveillance et des outils de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sont prévues en 2024 pour assurer une collecte efficace de ces renseignements dans les programmes pertinents.

Les données recueillies sur les projets financés de la Stratégie nationale sur le logement grâce au processus de demande de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le projet « d'évaluation des répercussions de la Stratégie nationale sur le logement sur les ménages » avec Statistique Canada, et les travaux de conformité fourniront un aperçu de la contribution des investissements pour le logement de la Stratégie nationale sur le logement en vue d'améliorer les résultats en matière de logement des groupes vulnérables. Les premières conclusions du projet de couplage des dossiers et des données sur la conformité de la Société canadienne d'hypothèques et de logement seront diffusées en 2024.

3) Mesures prises pour harmoniser les définitions de l'abordabilité pour toutes les initiatives de la Stratégie nationale sur le logement afin d'en assurer l'uniformité

Dans sa réponse aux recommandations du vérificateur général, la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'est engagée à examiner la façon dont l'abordabilité est mesurée et présentée et à prendre des mesures pour en assurer l'uniformité à l'échelle de ses programmes.

La Stratégie nationale sur le logement est constituée de programmes et d'initiatives complémentaires visant à répondre aux besoins dans le continuum du logement qui sont financés selon différents niveaux de contribution, dont certains sont entièrement fondés sur des prêts. La Société canadienne d'hypothèques et de logement effectue des activités d'analyse et de modélisation afin de mieux comprendre les répercussions des modifications apportées aux critères des programmes, dont l'abordabilité. Une proportion plus élevée de financement sous forme de subvention permet l'exécution de programmes qui répondent aux besoins plus élevés en matière de logement des ménages les plus vulnérables. Bien que certains programmes, comme le Fonds pour le logement abordable, basent leurs exigences concernant le coût de location d'un logement sur les mesures du marché (c.-à-d. qu'un logement abordable est un logement dont le loyer est inférieur au loyer moyen sur le marché), d'autres programmes comportant une proportion plus élevée de contributions (comme l'Initiative pour la création rapide de logements) fixent des exigences en matière d'abordabilité fondée sur les mesures du revenu (c.-à-d. que le loyer est fixé à 30 % du revenu du locataire). Ces différences au chapitre des exigences des programmes sont le résultat des différents niveaux de contribution et des différents objectifs des programmes : le Fonds combine prêts et contributions offerts aux ménages à revenu faible ou moyen, tandis que l'Initiative est entièrement basée sur les contributions et finance uniquement les projets ciblant les personnes dont les besoins sont les plus grands.

Afin d'harmoniser la façon dont l'abordabilité est présentée dans le cadre des programmes de la Stratégie nationale sur le logement, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a modifié ses rapports publics trimestriels publiés sur le site Web « Chez soi d'abord » à compter de février 2024 afin d'indiquer le loyer moyen des logements dont le loyer est inférieur aux taux du marché créés ou rénovés au titre de la Stratégie nationale sur le logement, ainsi que le niveau de revenu nécessaire pour que ces logements soient abordables. Cette façon de faire offre une mesure uniforme des niveaux d'abordabilité, peu importe l'intention des programmes.

Recommandation 4 – *Que le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités et la Société canadienne d'hypothèques et de logement présentent au Comité un rapport conjoint indiquant les mesures prises pour accroître la coordination entre les organismes fédéraux impliqués dans la Stratégie nationale sur le logement, l'itinérance et l'itinérance chronique, et les changements pour clairement identifier l'imputabilité de la Stratégie nationale sur le logement.*

Le gouvernement accepte en principe la recommandation 4 et il a fourni un résumé de ses efforts visant à améliorer la coordination entre les ministères fédéraux et à clarifier les responsabilités à l'égard de la Stratégie nationale sur le logement. La réponse du gouvernement constitue le rapport qui a été demandé par le Comité.

1) Mesures prises pour améliorer la coordination entre les organismes fédéraux

L'itinérance chronique est un enjeu complexe auquel contribuent de nombreuses causes et de nombreux facteurs auxquels le Ministère ne peut s'attaquer seul. Pour s'attaquer aux causes profondes de l'itinérance ainsi qu'aux obstacles qui empêchent les gens de vivre dans un logement, il faut adopter une réponse coordonnée et multidimensionnelle qui prend notamment en compte l'abordabilité des logements, la santé mentale, la consommation de substances, les démêlés avec les services correctionnels, l'immigration, l'emploi, la formation et les soutiens du revenu.

Par exemple, la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances joue un rôle crucial en soutenant les personnes en situation d'itinérance aux prises avec des problèmes de consommation. Bien que le gouvernement du Canada ait mis en œuvre de nombreux programmes et services pour s'attaquer aux causes profondes de l'itinérance, une approche pangouvernementale est nécessaire pour coordonner les efforts des différents ministères fédéraux dans le but d'atteindre une réduction de 50 % de l'itinérance chronique d'ici 2027-2028.

Pour faciliter la coordination et la collaboration à l'échelle fédérale, le Ministère et la SCHL ont établi le Comité interministériel des sous-ministres sur le logement et l'itinérance. Ce comité veille à ce qu'une approche pangouvernementale soit adoptée pour s'attaquer aux défis en matière de logement et d'itinérance, de sorte que tous les paliers du gouvernement fédéral soient mis à contribution d'une façon coordonnée.

Par l'entremise de ce comité, le Ministère discute avec les autres ministères pour explorer les possibilités d'harmoniser les initiatives gouvernementales nouvelles et existantes pour favoriser de mesures à portée plus large en matière de logement et d'itinérance.

2) Imputabilité en ce qui concerne la Stratégie nationale sur le logement

Le Ministère, qui fait partie du portefeuille du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, dirige l'élaboration des politiques fédérales en matière de logement et d'itinérance, administre les programmes de lutte contre l'itinérance dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement et administre ces programmes en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ces programmes appuient les communautés en s'attaquant aux difficultés dans l'ensemble du spectre du logement et travaillent de concert pour atteindre les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement. Par la mise en œuvre de leurs programmes respectifs, le Ministère et la Société canadienne d'hypothèques et de logement partagent la responsabilité d'atteindre les objectifs de la SNL.

Le Ministère travaille actuellement avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement à réajuster les responsabilités entre les deux organisations, le Ministère étant chargé de l'élaboration des programmes et des politiques en matière de logement et d'itinérance, conformément aux responsabilités qui incombent normalement à un ministère au sein d'un portefeuille fédéral. La Société canadienne d'hypothèques et de logement continuera de jouer un rôle central dans l'exécution des programmes de logement dans le cadre de la SNL. L'étroite collaboration continue entre le Ministère et la SCHL assure une transition harmonieuse.

Conclusion

En conclusion, depuis la publication du rapport du vérificateur général, en 2022, le gouvernement a collaboré avec les communautés bénéficiaires du programme Vers un chez-soi afin d'accomplir des progrès considérables dans l'amélioration des données nationales sur l'itinérance dans le contexte des difficultés sans précédent engendrées par la pandémie de COVID-19. Ces améliorations enrichissent notre compréhension des tendances relatives à l'itinérance et nous permettent d'élaborer des mesures de plus en plus efficaces pour réduire ou éliminer l'itinérance chronique.

En même temps, le Ministère reconnaît que certains aspects nécessitent des améliorations; par exemple, la pleine mise en œuvre de l'accès coordonné aux services n'est pas encore chose faite. Le Ministère collabore activement avec les dernières communautés bénéficiaires du programme Vers un chez-soi afin d'accélérer ce processus.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a accompli des progrès en vue de mieux comprendre en quoi les investissements en matière de logement faits au titre de la Stratégie nationale sur le logement répondent aux besoins des populations vulnérables et continueront de le faire, ainsi que de rendre compte des résultats. Pour ce faire, elle utilise notamment les données administratives des programmes, les renseignements sur le respect des accords au titre des programmes ainsi que les conclusions des projets de recherche et les renseignements issus de la collaboration avec Statistique Canada. De plus, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a amélioré les rapports sur les résultats en matière d'abordabilité.

Le Ministère et la Société canadienne d'hypothèques et de logement travaillent de concert afin de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun et, compte tenu de la nature multidimensionnelle de l'itinérance chronique, collaborent activement dans plusieurs mandats fédéraux afin d'établir une approche pangouvernementale d'élimination de l'itinérance chronique, laquelle constitue un défi générationnel qui dépasse la capacité d'un seul ministère ou ordre de gouvernement.

Le gouvernement remercie le Comité pour ses recommandations sur la façon d'améliorer les programmes de lutte contre l'itinérance au titre de la Stratégie nationale sur le logement. Le gouvernement continuera à travailler à l'amélioration de ces programmes et, par l'intermédiaire du Ministère, il fournira au Comité une mise à jour sur ces travaux en octobre 2024.